



Communiqué

de presse

Saint-Guilhem-le-Désert

Incendie des restaurants à Saint-Guilhem-le-Désert Communiqué de presse du 12 août 2025

Ce mardi 12 août 2025, une commission de facilitation s'est réunie à Gignac à l'initiative de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et de la sous-préfecture de Lodève autour de la commune de St-Guilhem le Désert. Y participaient également des représentants du conseil régional d'Occitanie et de la CCI de l'Hérault.

Un point a été fait sur les différents aspects de court et de longs termes de la gestion des conséquences de cet incendie qui a détruit deux des principaux restaurants de St-Guilhem le Désert, l'Oustal Fonzes et le Petit Jardin, et partiellement l'élevage d'esturgeons Château Castellone.

En urgence, des actions ont été entreprises pour saisir les organismes sociaux à propos du chômage technique de la vingtaine d'emplois concernés et aux charges des entreprises.

Le traitement de la balafre laissée par cet incendie à l'entrée d'un des principaux sites touristiques du département constitue une autre urgence. La décision a été prise de réaliser dans un délai court, un aménagement temporaire permettant à la fois de sécuriser le site, masquer le sinistre et embellir l'entrée du village.

La commission s'est aussi engagée à faire ce qui sera en son pouvoir pour accélérer la période des enquêtes et des expertises d'assurances.

Enfin, souhaitant se projeter dans l'avenir, la commission s'est penchée sur les modalités d'une reconstruction. Au vu des contraintes réglementaires qui s'imposent, elle prendra le temps pour réfléchir avec les acteurs concernés à un ensemble nécessairement plus qualitatif en termes d'insertion dans le site.

La commission, consciente des différentes temporalités du dossier, se réunira d'ici la fin août pour recevoir les propriétaires et exploitants et débattre des suites à donner à ces sujets.



mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

